© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

mon enfent se drogue

Par Profil supprimé Postée le 27/02/2013 09:39

depuis un certain temps mon fils fument de l herbe et prend de temps en temps du lsd.
séparé depuis longtemps j'élève pratiquement seule mon fils.j'avais réussi à instaurer un dialogue et mon fils m'avait confié qu'il se droguait.seulement à présent il passe ses journées à fumer et reste enfermé dans sa chambre même pour manger.il n'y a que de l'agressivité entre nous.
ceci dû en partie par le comportement de son père qui écoute tout ce qui se dit sur notre fils et m'agresse ensuite verbalement au télephone,me tenant l'unique responsable de l'attitude de notre enfant.ce qui n'est pas faux puisque je suis seule à m'en occuper.
seulement lorsque j'essai de parler de tout ça, je suis tellement à cran que c'est le clash! je m'enérve vite et tiens parfois des propos assez durs.mon fils se replie de plus en plus, ne veut rien me dire en m'accusant d'être comme son père avec qui il a de rares relations mais toujours conflitctuelles.
son père le croit dealer, voleur..et ne lui fait aucune confiance. hier il a décidé de récuperer notre fils pour le cadrer me disant que c'était un délinquant.j'ai essayé de lui parler d'un centre de désintoxication d'un suivi, mais il refuse me disant que c'est lui qui va s'en charger. qu'il va le garder avec lui avec interdiction de voir quiquonque. j'avoue que je n'ai plus aucune autorité sur notre fils et que je suis consciente que je n'arrive à rien; donc je n'ai pas refusé l'idée.mais je suis angoissé sachant que notre fils a bcp de rancoeur vis à vis de son père et je sais que la manière forte est inutile.je dois avouer que je culpabilise sachant que notre fils refuse toute relation avec son père.je n'ai pu me résoudre à préparer ses affaires; j'ai l'impression de le trahir et de l'envoyer au bagne...pourtant il faut que la situation change.notre fils à 17 ans, il a arrêté l'école à 16 ans et depuis il ne fait rien et ne s'intéresse à rien.ce n'est plus le fils aimant et affectueux.il est égoiste ne m'aide pour rien et passe ses journées à dormir et ses nuits à écouter de la musique et fumer bien sûr.je suis lasse de nos altercations à ce sujet..
j'aimerai avoir votre avis sur la décision prise par son père et qu'elle doit être mon attitude. j'ai décidé de voir moi même un professionnel pour évoluer en même temps que mon fils et comprendre quoi changer dans mon comportement. mon fils a eu une enfance difficile, et je reste persuadé de n'avoir pas toujours fais les bons choix.une chose est sur par rapport aux épreuves qu'il a traversé je l'ai certainement surprotégé. toutefois je suis partagé entre la culpabilité et le soulagement...je suis épuisé de me disputer sans cesse d'être énervé tout le temps.la situation empire et je suis impuissante.mais j'ai aussi la désagréable impression de m'en "débarrasser".pouez vous m'orienter dans la marche à suivre? j'ai besoin plus que jamais de conseils...merci d'avance

---

Mise en ligne le 28/02/2013

Bonjour,

Il est difficile de prévoir ce que la méthode utilisée par le père de votre fils va avoir comme effet sur celui-ci. Ce qui paraît en revanche assez évident c'est que l'usage de la contrainte ne va vraisemblablement pas permettre à votre fils de règler la souffrance qui très probablement le conduit à consommer, à s'isoler, à être agressif...

L'enfermer pour l'empêcher de pouvoir accéder à ses fréquentations et aux drogues n'empêchera pas son malaise intérieur d'exister et de se manifester d'une manière ou d'une autre. La question se pose également de ce qui va se produire à l'issue de se séjour "forcé" chez son père, il ne va pas être possible de le maintenir indéfiniment dans ce cadre. Autrement dit, lui enlever la possibilité de consommer des drogues pendant un temps ne va pas résoudre les raisons qui le poussent à en prendre et qui à priori seront toujours présentes à l'issue de ce séjour chez son père.

Le cannabis et le LSD ne sont pas des drogues qui induisent une dépendance physique. Quand une dépendance avec ces produits s'instaure elle est d'ordre psychologique et se met donc en place en fonction des problématiques très personnelles de l'individu. Faire en sorte que cette personne ne puisse pas consommer pendant un certain temps ne va pas à priori agir sur ce qui a rendu possible cette dépendance psychologique.

Devant la compléxité de la situation que vous décrivez, votre décison de rencontrer un profesionnel pour être accompagnée, aidée, soutenue, est tout à fait pertinente. La culpabilité que vous éprouvez, l'épuisement, le sentiment d'impuissance, la pression et la violence verbale qu'exerce sur vous votre ex mari sont autant d'éléments qui vous fragilisent et vous destabilisent devant la situation difficile que vous vivez avec votre enfant. Votre fils lui aussi aurait besoin d'aide mais d'une aide extérieure, quelqu'un de neutre, d'extérieur à la famille qui se pose comme tiers et auquel il pourrait confier le fond de son mal être. Idéalement et malgrè le fait que vous soyez séparée du père, c'est la famille, même séparée, dans son ensemble qui pourrait retrouver un équilibre via des consultations familiales. Les conflits qui se jouent autour de votre fils participent très probablement à accentuer son malaise.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce centre propose de recevoir bien évidemment les consommateurs de drogues, avec une spécifité dans l'accueil des plus jeunes, mais également les parents pour des conseils, du soutien. Nous ne savons pas dans quelle mesure le père de votre fils pourrait accepter de faire la démarche de les rencontrer avec vous afin de discuter de la situation mais s'il refusait, vous pourriez de votre y côté y trouver un soutien précieux et des réponses à vos questions, à vos doutes.

Vous pouvez peut-être proposer à votre ex mari de nous joindre par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h) en lui indiquant qu'à ce numéro des professionnels pourraient répondre à ses propres questions s'il en a, aux difficultés qu'il éprouve lui même dans cette situation. Ce pourrait être une façon moins engageante pour lui que dans un face à face de faire appel à un avis extérieur.

Bien évidemment, vous avez également cette possibilité de nous joindre par téléphone pour prendre le temps d'exposer plus amplement l'ensemble des difficultés auxquelles vous vous confrontez avec votre fils, avec son père, depuis un certain temps apparemment.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA LOGOS - APSA30

8, rue Tédenat
30900 NIMES

Tél : 04 66 21 07 89
Site web : www.apsa30.fr
Secrétariat : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, Jeudi de 14h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h30
Accueil du public : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, Jeudi de 14h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h30
Consultat° jeunes consommateurs : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, Jeudi de 14h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h30
Substitution : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, Jeudi de 14h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h30

Voir la fiche détaillée